



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centre hospitalier regional de Metz - Thionville

Question écrite n° 3870

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation du personnel du centre hospitalier regional de Metz-Thionville qui, a la suite de l'octroi des 35 heures de travail en trois postes, souhaite obtenir des postes supplementaires. Tout en se felicitant de l'aboutissement de la demande d'effectifs (creation de 26 postes), il souhaite obtenir les 40 postes manquants pour la reduction du temps de travail a 35 heures. Il lui signale que le personnel de jour refuse d'etendre son amplitude de travail car les consequences seraient extremement facheuses pour leur vie privee. Le personnel de nuit souhaite egalement des nuits de repos supplementaires. Les conditions de travail ne cessent de se degrader pour le personnel de jour comme pour celui de nuit : rappel pendant les conges, conges annuels amputes. Il demande que la reorganisation du centre hospitalier regional de Metz-Thionville porte, non sur les horaires, mais sur le contenu du travail effectue et sur la repartition de la charge de travail. Etant donne que le centre hospitalier regional remplit toutes les conditions pour presenter cette demande de creation de postes, il lui demande quelles sont ses intentions a ce sujet.

Texte de la réponse

Des renseignements qui ont ete communiquees au ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville par les etablissements et les services deconcentres, il ressort que la mise en oeuvre de ce protocole connait actuellement un ralentissement du a des problemes concrets d'application. Afin de remedier a cette situation, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville et le ministre delegue a la sante ont conclu a la necessite de proceder a une evaluation d'ensemble de la situation. A cette fin, ils ont diligente une enquete de l'inspection generale des affaires sociales, qui est actuellement en cours. Ces resultats permettront de mettre au point les conditions d'une mise en place optimale des trente-cinq heures.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3870

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2053

Réponse publiée le : 1er novembre 1993, page 3792